

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (72)1597

Vol. 1972/0222

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(72) 1597 final

Bruxelles, le 20 décembre 1972

PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU CONSEIL MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 79/65/CEE DU CONSEIL DU 15 JUIN 1965 PORTANT CRÉATION D'UN RÉSEAU D'INFORMATION COMPTABLE AGRICOLE SUR LES REVENUS ET L'ÉCONOMIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

vu le Traité relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique de nouveaux États-membres, signé le 22 janvier 1972, et notamment l'article 153 de l'acte qui lui est joint, (ci-après dénommé "acte",⁽¹⁾

vu la proposition de la Commission,

considérant qu'en vertu de l'article 30 de l'acte, le règlement n° 79/65/CEE du Conseil du 15 juin 1965 portant création d'un réseau d'information comptable agricole sur les revenus et l'économie des exploitations agricoles dans la Communauté économique européenne (2) doit être modifié conformément aux orientations définies dans l'annexe II de cet acte; qu'il y a lieu en conséquence d'augmenter le nombre d'exploitations visées à l'article 4, paragraphe 2, dernier alinéa, de ce règlement ainsi que de compléter la liste des circonscriptions figurant à l'annexe par les circonscriptions des nouveaux États membres,

A ARRÊTE LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

A partir du 1er janvier 1973, le nombre d'exploitations comptables faisant l'objet de l'application du Règlement N° 79/65/CEE est fixé à 13.600.

(1) J O n° L 73 du 27.3.1972, p. 5.

(2) J O n° 109 du 23.6.1965, p. 1859/65.

Article 2

L'annexe du Règlement n° 79/65/CEE est complétée comme suit :

Danemark Constitue une circonscription.

Irlande Constitue une circonscription

Royaume-Uni 1. Northern Ireland
 2. Scotland
 3. England North Region (1)
 4. Wales
 5. England West Region (2)
 6. England East Region (3).

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 1973.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le Président.

-
- (1) Cette région comprend les comtés suivants : Cumberland, Durham, Northumberland, Westmorland, Yorkshire (N.Riding, E.Riding, W.Riding), Lancashire, Yorkshire.
- (2) Cette région comprend les comtés suivants : Cheshire, Hereford, Shropshire, Stafford, Warwick, Worcester, Cornwall, Devon, Dorset, Gloucester, Somerset, Wiltshire.
- (3) Cette région comprend les comtés suivants : Bedford, Cambridge & Isle of Ely, Essex, Greater London, Hertford, Huntingdon & Peterborough, Lincoln (Holland), Norfolk, Suffolk, Berkshire, Buckingham, Hampshire, Isle of Wight, Kent, Oxford, Surrey, Sussex E and W, Derby, Leicester, Lincoln (Kesteven & Lindsey), Northampton, Nottingham, Rutland.